Image not found or type unknown

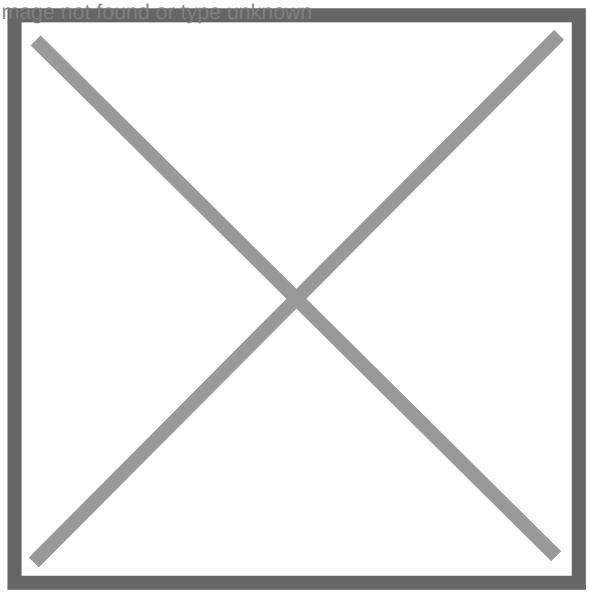

# Rupture d'engagement reciproque

Par **NADOU22**, le **30/06/2008** à **12:08**

Bonjour, voilà j'ai un souci je me suis engagé auprés de parents pour accueil leurs enfants en octobre 2008. Or j'ai eu pas mal d'échos autour d'eux et j'ai mis fin à cet engagement pour ne pas avoir d'autres problèmes. Il y a une petite fille de 20 mois et un bébé qui n'est pas né. Pour ne pas faire mal aux parents j'ai invoqué que la puericultrice ne m'avait pas autorisé la garde. Propos faux évidemment. De là les parents ont appelés la puericultrice et leurs à dit que c'était faux. Donc ils m'ont envoyé une lettre recommandé pour me demandé un demi-mois de salaire pour les 2 enfants. Ce qui me gêne c'est que ces des parents qui ne veulent que du fric et rien d'autres. De plus sur l'engagement il y a durée mensuelle de l'accueil : 32 heures/semaines il n'y a marqué nulle part écrit le nombre de semaines programmées sur l'année et pour la rémunération brute il y a 4,51€/hueres/enfant. De plus pour l'enfant qui n'est pas né l'engagement doit être caduque à mon avis. Ils me réclament l'argent dans les 8 jours sinon ils engagement des poursuites. Vu que c'est pour octobre 2008. Que dois-je faire est - ce que tout est normal dans l'engagement? Merci pour votre réponse. Je suis désespérée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés